

Entre le **LTPC Sainte-Louise de Marillac** représenté par son Chef d'établissement, **M. FRESSIGNÉ**

Et l'utilisateur NOM : Prénom : Classe :

1. Préambule

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques et de rappeler les responsabilités de chacun. Elle précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter.

2. Domaine d'application

Les règles et obligations définies dans cette charte s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques de l'établissement ainsi que des ressources extérieures accessibles via Internet.

3. Services proposés

L'établissement met à disposition de l'utilisateur, dans la mesure de ses capacités techniques, un accès au réseau Internet et Intranet.

4. Conditions d'accès

Le droit d'accès au système informatique est soumis à autorisation. Ce droit est limité à des activités conformes aux missions de l'école (recherche, aide au travail, travaux...). Tout utilisateur ne peut avoir accès au réseau qu'après l'acceptation de la charte et par l'utilisation d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe confidentiels.

La connexion au réseau informatique doit se faire avec l'approbation de la personne en charge de l'élève (enseignant, professeur documentaliste...). Aucune salle de l'établissement n'est en accès libre pour les élèves. Les éléments permettant à un utilisateur de se connecter au réseau (nom d'utilisateur, mot de passe) sont confidentiels. Ils ne doivent pas être divulgués à des tiers.

5. Principes de base

Tout utilisateur est responsable de son utilisation des ressources informatiques ; il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, à l'intégrité de l'outil informatique. Pour ces raisons, l'utilisation de matériel de sauvegarde personnel (disquette, cédérom, clé USB...) est soumise à l'autorisation du ou des responsables des salles informatiques. Malgré les dispositifs mis en place par la cellule informatique du lycée, l'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des données qu'il récupère sur Internet par l'intermédiaire de l'infrastructure de l'établissement, notamment en terme de droit de reproduction, d'utilisation, de détournement éventuel de ces informations, et sur la nature de ces informations (réserve éventuelle quand à la véracité des informations rapportées, à caractère raciste, pornographique, pédophile, moralement répréhensible ou illégal).

6. Confidentialité

Les fichiers d'un utilisateur doivent être considérés comme privés même s'ils sont accessibles à d'autres utilisateurs. L'utilisation des fichiers d'un utilisateur exige l'accord formel de ce dernier.

La confidentialité et l'intégrité des données véhiculées sur Internet ne sont pas garanties.

7. Respect des droits de propriétés et droits d'auteurs

La législation interdit à tout utilisateur de faire des copies de logiciels commerciaux quel qu'en soit l'usage. Les copies de sauvegardes sont la seule exception. Les copies illicites constituent le délit de contrefaçon.

Les graveurs de CD-Rom ne sont pas en libre service et ne doivent être utilisés que sous la responsabilité de la personne compétente et dans le respect de la loi. Les copies de CD audio, vidéos ou de jeux sont interdites.

8. Respect du droit à l'image

La mise en ligne sur le site de l'établissement ou sur tout autre site, de photos d'élèves est soumise à l'autorisation des parents. En aucun cas ces images ne peuvent faire l'objet d'activités commerciales et être redistribuées. Une autorisation individuelle signée par les parents est obligatoire.

9. Le site de l'établissement

Le site de l'établissement scolaire est administré par le webmestre sous la responsabilité du responsable de l'établissement.

10. Sanctions applicables

La loi, les textes réglementaires et cette propre charte définissent les droits et obligations des personnes utilisant les moyens informatiques. Tout utilisateur n'ayant pas respecté la loi pourra être poursuivi pénalement.

De plus, les utilisateurs ne respectant pas les règles et obligations définies dans la charte sont également passibles de sanctions disciplinaires telles que l'interdiction de l'accès aux ordinateurs ou tout autre sanction prévue dans le règlement intérieur de l'établissement scolaire.

Pris connaissance le.....

Signature de l'utilisateur

Signature des parents

Signature du Chef d'établissement